Image not found or type unknown

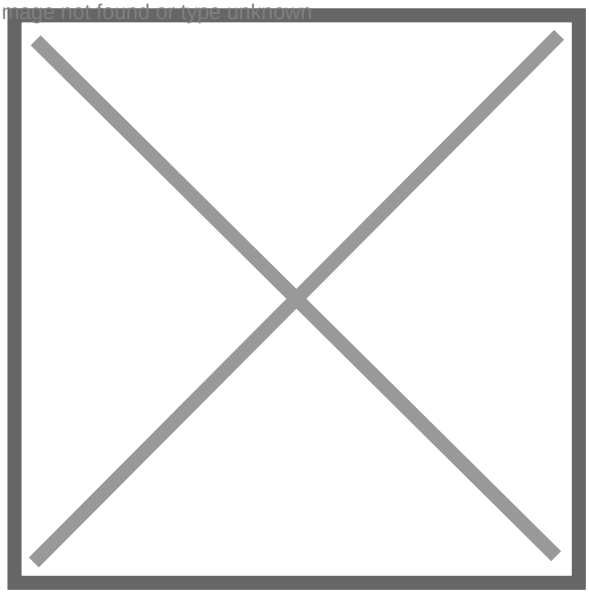

Risques pour controle d'alcoolémie

Par **moratille**, le **07/03/2008** à **15:13**

Bonjour,
j'ai fait l'objet le 21/02/08 d'un controle de gendarmerie pour alcoolémie, après avoir soufflé dans ce que nous appelons le ballon, le résultat n'étant pas probant ceux-ci m'ont emmené à la gendarmerie pour souffler a nouveau dans un " éthylomètre" résultat = 0,30 mmg par litre d'air expiré, les gendarmes m'ont demandé de verser immédiatement 90 € sinon le lendemain c'etait 135 € et de signer le PV, ce que j'ai fait puis ils m'ont raccompagné a mon domicile.
le problème est que je suis commercial depuis 35 ans sans aucune infraction de ce genre (uniquement des excès de vitesse) il ne me reste plus que 4 points sur mon permis avec possibilité de faire un stage au mois d'octobre 2008.
comment puis je me défendre
d'avance merci de vos conseils
bien sincèrement

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **01:48**

Bonjour,

malheureusement en signant le PV et en payant la contravention vous ne pouvez plus contester l'infraction.Votre requête sera rejetée et vous serez redevable de droit de l'amende forfaitaire majorée soit 750euros.

Là il n'y pas de solution à part attendre 6 mois pour repasser le code et redemander votre permis.

Désolé de ne pas pouvoir faire plus.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés